



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

Le 11 février 2021, à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents :** Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Isabelle PEGAZ TOQUET et Fabienne M'TANIOS.  
Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe DE PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

**Absents excusés :** Mmes Jessy DUVILLARD (pouvoir à Jean-Pierre LACOMBE), Volcy LEROUGE (pouvoir à Jean-Pierre LACOMBE), Fabienne BINET (pouvoir à Fabienne M'TANIOS), Widèd GREVISSE (pouvoir à Philippe DE PACHTERE) ; M. Fabrice COCATRIX (pouvoir à Eric CHASSAGNE).

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre : ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**1. Ecobourg :** présentation de la phase deux de l'aménagement de la zone sud, par Mr Ghelfi de la société Alpes Création Immobilière et Mr Dejong, architecte, qui consiste en la construction de 6 logements en mitoyenneté.

### **2. Urbanisme/foncier/voirie**

- Régularisation d'une ancienne cession gratuite

Dans le cadre de la régularisation d'une ancienne cession gratuite, demandée par un particulier, la commune doit acquérir une parcelle de terrain pour l'intégrer dans la voirie communale. Cette parcelle, située 49 impasse des Pinsons, cadastrée AD 246 est d'une contenance de 143 m<sup>2</sup>. Cette acquisition, fixée au prix de un euro, est acceptée à l'unanimité.

- Convention de déneigement d'espaces privés

En date du 05/01/2021, l'association syndicale libre « les Erènes » a sollicité les services de la mairie afin de formaliser dans un document le déneigement de la voie principale du lotissement. Le déneigement des voies privées ouvertes ou non au public restant facultatif pour la commune, il est proposé, pour la saison hivernale, la signature d'une convention de déneigement avec cette association syndicale, avec un déneigement réalisé par les services communaux, dans la mesure de ses moyens matériels et de ses disponibilités. Cette convention est établie à titre gratuit, pour une durée d'un an. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

D'ici un éventuel renouvellement de cette convention, une réflexion globale sera lancée avec l'ensemble des associations de lotissements sur le déneigement des voies privées.

➤ Dossiers en cours

<b>DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX</b>				
<b>DOSSIER</b>	<b>DEMANDEURS</b>	<b>LIEU</b>	<b>PROJET</b>	<b>ETAT</b>
DP 074 161 20 X 0068	OHANIAN Souren	144 chemin de la Tailla	piscine + terrasse + pergola	<b>ACCORDÉE le 14/01/2021</b>
DP 074 161 20 X 0071	GREILLET Gérard	49 impasse des Pinsons	clôture	<b>ACCORDÉE le 11/12/2020</b>
DP 074 161 20 X 0072	BELLEVILLE Marcel	route d'Oilly	clôture	<b>ACCORDÉE le 11/12/2020</b>
DP 074 161 20 X 0073	MATERINSKY Laurent	60 chemin Chez Nanche	piscine	<b>REFUSÉE le 14/01/2021</b>
DP 074 161 20 X 0074	MICHEL STERNAL Sébastien	443 chemin du Creux - Faramaz	piscine	<b>ACCORDÉE le 14/01/2021</b>
DP 074 161 20 X 0075	BUSCAIL Paul	852 route du Bondet - Chaunu	réfection toiture	<b>ACCORDÉE le 18/01/2021</b>

DP 074 161 21 X 0001	MABBOUX Alain	81 route de Faramaz	installation de volets roulants + tonnelle	<b>ACCORDÉE le 03/02/2021</b>
DP 074 161 21 X 0002	LARAVOIRE Audrey et MARTINS Jean-Claude	1345 route de Chapeiry	remplacement menuiseries, volets et garde-corps	<b>ACCORDÉE le 03/02/2021</b>
DP 074 161 21 X 0003	Commune	Bibliothèque-garderie	Ravalement de façades	<b>ACCORDÉE le 03/02/2021</b>
DP 074 161 21 X 0004	Commune	Maison médicale	Pose de brises soleil orientables	<b>ACCORDÉE le 10/02/2021</b>
DP 074 161 21 X 0005	Commune	Mairie	pose de brises soleil et grilles de protection	<b>ACCORDÉE le 10/02/2021</b>
DP 074 161 21 X 0006	VIOLLET Georges	733 route de la Fontaine - Peignat	réfection et isolation de la toiture	en cours d'instruction
DP 074 161 21 X 0007	MOUTTE Gérald	54 chemin de la Tailla - le Faubourg	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 21 X 0008	BOUKILI Michel et Carole	chemin du Carillon	division en vue de construire (1 lot)	en cours d'instruction
DP 074 161 21 X 0009	BAUQUIS Michel	827 route du Bondet	piscine + clôture	en cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 21 X 0001	DORGAL Christophe et EXBRAYAT-DORGAL Christine	113 rue du Faubourg	maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 21 X 0002	MASSON Christophe	270 impasse de Montmasson	garage	en cours d'instruction

### 3. Finances : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

L'article L 1612-1 du CGCT autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et ceci avant le vote du budget primitif 2021. Dans ce cadre, il est proposé de prévoir les dépenses suivantes, qui sont acceptées à l'unanimité.

N° de compte	Objet	Montant
Compte 2182	Voiture électrique	25 000.00 €
Compte 21316	Habillage des 2 ossuaires	11 000.00 €
Compte 21316	2 <sup>ème</sup> ossuaire	3 500.00 €
Compte 2184	2 sièges (Atsem)	840.00 €

### 4. Ressources humaines :

- Modification et validation du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Depuis le tableau des emplois du 1<sup>er</sup> janvier 2020, peu de modifications ont été opérées. Seule, la création d'un poste d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> a été validée à compter du 31/08/2020.

Le tableau des emplois proposé ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, est validé à l'unanimité par l'assemblée.

Agents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>Secteur Administratif :</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	1 (24/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint administratif	C	1	1	1 (23/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Culturel :</b>				
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1	1 (28/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Technique :</b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	1 (26/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint technique	C	0	0	
			+1 vacant	1 (10.20/35 <sup>ème</sup> ) (vacant)

<b>Secteur Animation :</b> Adjoint d'animation	C	6	6  +1 vacant	1(28/35 <sup>ème</sup> ) 1 (22.70/35 <sup>ème</sup> ) 1 (7.69/35 <sup>ème</sup> ) 1 (12.30/35 <sup>ème</sup> ) (vacant) 1 (16.10/35 <sup>ème</sup> ) 1 (15.50/35 <sup>ème</sup> ) 1 (29.50/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Médico-Social :</b> A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> Classe A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> Classe A.T.S.E.M principal 1ère classe	C C C	1 1 1	1 1 + 1 vacant	1 25.50/35ème) 1 (26/35ème) 1 (26/35ème) (vacant)

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation

Un agent remplit les conditions statutaires pour prétendre à un avancement de grade, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation (adjoint d'animation vers adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe). Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>, ce qui entraînera la suppression de son poste d'adjoint d'animation à 28/35<sup>ème</sup> actuel, dès que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette création/suppression.

- Prestations sociales – renouvellement des conventions en lien avec le COS

Deux conventions, liant la commune avec le Comité des Œuvres Sociales (COS), arrivent à échéance. Il est proposé de les renouveler, et ce jusqu'au 31 août 2021 uniquement, car des réflexions sont engagées sur l'évolution des prestations sociales.

- Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs afin que l'association continue à mettre en œuvre le programme d'actions et les moyens nécessaires ;
- Renouvellement de la convention de répartition des charges qui permet à la commune d'adhérer au COS de la Ville de Rumilly.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement de ces 2 conventions.

## 5. Questions diverses

### ❖ Informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués du Maire

- Avenant de transfert – société COLAS : en date du 23/10/2020, la commune avait signé un marché de travaux avec la société Colas « Rhône Alpes Auvergne ». Depuis le 31/12/2020, cette société a apporté l'ensemble de ses actifs à la société Colas France. De ce fait, afin de poursuivre l'exécution du Marché de travaux de voirie avec la commune, le maire a signé un avenant qui permet le transfert du Marché au profit de Colas France.

- Autorisation du Maire auprès de l'avocat de la commune pour rédiger 2 mémoires dans l'affaire « commune de Marcellaz-Albanais/sociétés DFR et DF2G »

Suite au refus du permis d'aménager d'un lotissement au lieu-dit la Radia en 2019 et face aux nouvelles requêtes des sociétés DFR et DF2G, le maire a autorisé l'avocat de la commune à rédiger 2 mémoires à l'attention du Tribunal Administratif de Grenoble.

❖ **Autres informations** : route de Peignat

Une voie communale, la route de Peignat, a été sérieusement endommagée par un important trafic de poids-lourds se rendant sur une décharge non autorisée. Une rencontre avec les chefs des deux entreprises a eu lieu en juin 2020 et a permis de mettre un terme à ce trafic. A cette occasion, il a été convenu que conformément à l'article L141-9 du code de la voirie routière, les entreprises s'engageaient à remettre en état la voie endommagée. Depuis cette date malgré de nombreuses relances téléphoniques ou écrites, nous n'avons pas de retour de ces entreprises. Cette attitude inadmissible nous incite à la mise en place d'une procédure administrative contre ces 2 entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h00.

A Marcellaz-Albanais, le 15 février 2021.

**Le Maire,**  
**Jean-Pierre LACOMBE**



